
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 18 décembre 2021, à 22 h 15

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 22 h 15 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Monica Granda*, *M. Nicolas Ramseier* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 18 décembre 2021 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 20 décembre 2021 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 21 décembre 2021 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction, politique publique 29, Formation, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (association Université populaire africaine (UPAF), page 45, Subventions).

Le président. L'amendement 41, déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 55 000 francs correspondant à la suppression de la nouvelle subvention destinée à l'association Université populaire africaine (UPAF). Ce montant non dépensé servirait à la diminution du déficit budgétaire de la Ville.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Une fois de plus, on voit que ce qu'aime la gauche, c'est cliver, séparer. On avait déjà constaté la même chose l'année passée à propos du racisme anti-Noirs. Il s'agissait alors de mettre les Noirs à part sans passer par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), laquelle permet de traiter toutes les formes de racisme, même si chacune – y compris le racisme anti-Noirs – a ses spécificités. Eh bien, on poursuit aujourd'hui dans cette voie qui va vers la séparation, le clivage au sein de la population.

On veut maintenant créer une subvention budgétaire de 55 000 francs pour l'UPAF. On a déjà l'Université populaire du canton de Genève (UPCGe), l'Université ouvrière de Genève (UOG), l'Université populaire albanaise (UPA). On aura peut-être demain... Je ne sais pas, moi! L'Université des femmes, l'Université LGBTIQ... Mais vous n'entendez pas que dans le mot «université» il y a le mot «universel», Mesdames et Messieurs de la gauche? Or précisément, une université n'est pas faite pour séparer les gens, ni la population, ni les races, ni les cultures. Pourtant vous poursuivez dans cette voie, qui est un véritable incubateur de haine et de conflits! Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, je voulais simplement dire que cette manière de vouloir séparer la population et les communautés – en utilisant le mot «université», en plus – est une honte.

¹ Rapports, 4205.

M. Ahmed Jama (S). L'UPAF a été créée en 2008, je le dis pour ceux qui ne le savent pas et qui l'apprennent ce soir. Elle est opérationnelle depuis 2009. L'UPAF est une expérience unique et pionnière en Suisse et en Europe. Ouverte à toute personne, elle cherche à valoriser les compétences et l'expertise africaines et à leur donner une plus grande visibilité. Elle s'affirme aussi comme un espace intergénérationnel de transmission de savoir, un lieu dynamique à la fois d'intégration et de co-intégration avec les Suisses.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, l'UPAF est la première organisation à avoir mis sur le devant de la scène en Suisse la nécessité de traiter du racisme anti-Noirs de manière spécifique et individuelle. Et cela, parce qu'il fait intervenir des stéréotypes et des préjugés très différents des autres formes de racisme et qu'il s'inscrit dans le contexte très particulier dans notre pays qui, bien que n'ayant pas eu de colonies, a néanmoins vu plusieurs de ses citoyens y participer et bénéficier du colonialisme et de l'exploitation d'esclaves. Tant le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR) que la Commission fédérale contre le racisme (CFR) ont commandé et financé des études spécifiques sur le racisme anti-Noirs dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Une conseillère municipale libérale-radical a écrit dans son blog: «Pourquoi enfermer des êtres humains dans des catégories hermétiques et mettre ainsi les Noirs dans un groupe à part, pour traiter du racisme anti-Noirs? N'est-il pas paradoxal et contreproductif, dans un groupe, de vouloir lutter contre le racisme en créant de la ségrégation et, par ricochet, une forme larvée de racisme?» (*Applaudissements.*) Je ne saurais trop conseiller à cette conseillère municipale libérale-radical la lecture des propos de M^{me} Martine Brunschwig Graf, ancienne députée, ancienne conseillère d'Etat et ancienne conseillère nationale, membre du Parti libéral-radical, qui écrivait en tant que présidente de la CFR dans l'organe de presse de cette instance, le numéro 33 du bulletin *Tangram* paru en juin 2014, je cite: «Ce numéro de *Tangram* est consacré au «racisme anti-Noirs». La CFR entend ainsi apporter réflexion et éclairage dans un domaine où la souffrance de celles et ceux qui sont l'objet de réactions hostiles et de comportements discriminatoires est souvent silencieuse. Le phénomène n'est pas nouveau. En mars 2000, *Tangram* consacrait déjà un numéro à cette problématique.»

En effet, cette préoccupation de la CFR n'est pas nouvelle. Elle est partagée bien au-delà de nos frontières, puisque l'Organisation des Nations unies (ONU) elle-même a jugé que le thème du racisme anti-Noirs devait être abordé de manière spécifique. Pour ce faire, elle a notamment proclamé la Décennie des personnes d'ascendance africaine, qui court de 2015 à 2024. Tout récemment, le 31 août dernier, il n'y a même pas quatre mois, elle a également institué la Journée internationale des personnes d'ascendance africaine. Preuve supplémentaire que l'ONU prend cette thématique très au sérieux, le fait qu'elle a créé en 2002

un groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, institué en tant que procédure spéciale par la résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Ce groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine va d'ailleurs rendre une visite officielle à la Suisse dans un peu plus d'un mois, à la fin de janvier 2022. Plusieurs représentants afrodescendants pourront témoigner de la manière dont le Canton et la Ville de Genève abordent et prennent au sérieux la question du racisme anti-Noirs.

Je conclurai en félicitant le Conseil d'Etat, et plus particulièrement M. Thierry Apothéloz, ainsi que le Conseil administratif de la Ville de Genève, et plus spécifiquement M. Alfonso Gomez, qui participent depuis plus d'une année à des échanges dont le dernier a eu lieu au Palais Anna et Jean-Gabriel Eynard avec plusieurs dizaines de personnes d'ascendance africaine, dont moi-même. J'aimerais ici les remercier chaleureusement d'avoir pris au sérieux la thématique du racisme anti-Noirs et je me ferai fort de souligner le rôle pionnier qu'ils ont pu jouer en la matière sur le plan suisse.

J'aimerais pouvoir leur dire que le Conseil municipal de la Ville de Genève a également soutenu, pour la première fois, une structure mettant en valeur les contributions spécifiques des personnes d'ascendance africaine, j'ai nommé l'Université populaire africaine. Avec votre soutien, Mesdames et Messieurs, l'UPAF irait rejoindre la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD), qui bénéficie déjà d'une subvention consacrée à la lutte contre l'antisémitisme – ce qui est une excellente chose –, et l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes (ICAM), également bénéficiaire d'une subvention de la Ville de Genève pour l'excellent travail qu'il fournit en valorisant les cultures arabes et en jouant un véritable rôle de pivot dans l'articulation du vivre-ensemble entre les communautés arabes et la société genevoise.

Pour terminer, vu les propos que j'ai entendus ce soir, la subvention destinée à l'UPAF est vraiment plus qu'utile et nécessaire. Merci pour votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Je dois dire que c'est très dur, très très dur de passer après M^{me} Michèle Roulet. Ce n'est pas dur parce que ses arguments sont bons, c'est vraiment dur parce qu'il y a énormément de choses à dire concernant le ramassis de préjugés et de fausses informations contenus dans ses propos au sujet de l'UPAF. Heureusement que M. Jama a relevé le niveau. Je vais quand même reprendre certains propos de M^{me} Roulet, parce qu'ils sont vraiment... C'est gravissime! Vous parlez d'incubateur de haine et de conflits, Madame. Mais vous réalisez ce que vous dites? Vous créez la séparation et la discrimination, en insufflant des mensonges pareils. Vous colportez des mensonges, c'est vraiment grave!

Le président. Adressez-vous au président, Madame Zbinden, je transmets.

M^{me} Livia Zbinden. Par ailleurs, je tenais à souligner que, jusqu'à présent, le débat est focalisé sur la question du racisme, alors que l'UPAF propose de débattre et de faire un tas d'autres choses liées à d'autres domaines. Donc tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent de la part de M^{me} Rouillet était un ramassis de mensonges. Il faut vraiment que vous alliez à l'UPAF une fois, Madame! Allez poser vos fesses là-bas, allez regarder ce qui s'y passe!

Ce qui est étonnant, c'est que celles et ceux qui sont les premières et les premiers à valoriser l'héritage culturel, intellectuel et j'en passe de la Suisse, à raconter son histoire, ses traditions, à transmettre – à juste titre – l'existence de ce qui s'est fait en Suisse, sont les mêmes qui taxent de communautarisme celles et ceux qui, Suisses ou étrangers, s'attellent à la même tâche, c'est-à-dire à valoriser un héritage, une culture dont ils et elles font partie de par leur vécu, de par celui de leurs parents, grands-parents ou au-delà.

Parlons quelques minutes de communautarisme. Le communautarisme ne consiste justement pas à partager publiquement avec la société des conférences et à engager des débats, des soirées. Le communautarisme, c'est le repli sur soi. Comment une institution telle qu'une université pourrait-elle relever du communautarisme? Il faut vraiment se poser quelques questions, parce que cette accusation est en totale inadéquation avec ce dont on parle ici. Je ne vais pas forcément faire beaucoup plus long, mais il faut quand même qu'on sache qu'avec l'UPAF on est exactement à l'opposé d'une approche communautaire, s'il fallait le préciser.

Encore une fois, à ses détracteurs et à celles et ceux qui ne voient pas d'intérêt ou qui voient même une menace à donner à l'UPAF une subvention pour qu'elle puisse continuer d'exister et de rayonner, j'ai une question à poser – et je ne la pose pas qu'à M^{me} Rouillet, mais à tout le monde: Mesdames et Messieurs, avez-vous pris la peine d'assister à un débat organisé par l'UPAF et d'y participer, d'aller à une projection suivie d'une discussion proposée par l'UPAF? Est-ce que vous vous êtes donné la peine de savoir ce que faisait cette université? Moi, j'ai l'impression que ce n'est pas le cas, pour la grande majorité d'entre vous.

Ce qui a été dit est grave et vraiment affligeant. Ensemble à gauche vous encourage à aller voir ce qui se passe à l'UPAF et évidemment à voter aujourd'hui en faveur de cette nouvelle subvention. C'est très important. Colporter des mensonges et présupposer des discriminations, du racisme et... Je vais y arriver! Je perds mes mots, parce que le sujet est un peu chaud et que trop de choses ont été dites. Votez en tout cas en faveur de la subvention, il ne faut pas qu'elle soit supprimée, il faut vraiment qu'on aille de l'avant avec ça. Et allez voir ce qui se passe à l'UPAF, s'il vous plaît! Merci! (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Eh bien, Mesdames et Messieurs, si vous avez écouté les personnes qui viennent de parler, vous aurez perçu un certain rythme, un certain débit dans leurs interventions. On invective M^{me} Roulet pour les horreurs qu'elle aurait dites... Oui, un texte a été lu et je le revendique, c'est moi qui l'ai écrit. Quelques-uns ici veulent porter l'étendard des personnes justes, qui ne sont pas racistes. Mais je vous répondrai que ceux qui s'autoproclament non racistes sont souvent les plus racistes! En effet, par définition, quand on est raciste on ignore qu'on l'est. C'est la règle.

Ensuite, Monsieur Jama, vous vous emparez de M^{me} Brunschwig Graf – que je connais bien et avec laquelle j'ai parfois des discussions – pour affirmer qu'elle serait à vos yeux un témoin vous autorisant à faire des séparations entre les Noirs et les autres. A propos de la nouvelle subvention pour lutter contre le racisme anti-Noirs, je ne vous avais dit qu'une chose: vous voulez mettre les Noirs à part pour lutter contre le racisme anti-Noirs. Si vous ne voyez pas qu'il y a un paradoxe là-dedans, je ne comprends pas! La seule chose que je disais, je le répète, c'est que vous êtes en train de les séparer de la société en disant qu'il faut les traiter autrement. Je n'ai jamais prétendu que le racisme anti-Noirs n'existait pas! La Suisse n'échappe pas au racisme, à l'antisémitisme et au racisme anti-Noirs, qui peut avoir des formes particulières.

Je vous rappelle néanmoins que, quand on avait voté cette ligne budgétaire pour la lutte contre le racisme anti-Noirs, des insultes avaient été lancées contre la LICRA sous prétexte qu'elle était incapable de s'occuper de ce problème précis. Et qui avait réagi vigoureusement, par une lettre dont il avait demandé qu'elle soit lue à la séance plénière suivante? Manuel Tornare, président de la LICRA Genève, qui avait été choqué, heurté et scandalisé qu'on vienne dire que la LICRA faisait du mauvais travail et était incapable de s'occuper du racisme anti-Noirs. Alors, ne me prêtez pas des propos que je n'ai pas prononcés!

J'ai seulement dit que je pense qu'on fait fausse route en instituant une université pour les Noirs. Après, il faudra faire une université pour les femmes, puis peut-être une université pour les trans, une université pour les personnes qui viennent des pays d'Orient... Je dis juste que c'est faire fausse route! Si vous considérez ça comme du racisme, eh bien, je ne sais pas... Moi, je pense que le racisme, c'est séparer les gens. Et effectivement, le racisme reste très répandu.

Je reconnais qu'une erreur a été commise au sein de ce Conseil municipal il y a cinq ou six ans, voire plus, quand nous avons accordé une ligne budgétaire à la CICAD. Peut-être avons-nous à ce moment-là ouvert une boîte de Pandore, or le Parti libéral-radical avait probablement une part de responsabilité dans cette demande. En effet, si on ouvre une ligne budgétaire pour lutter contre l'antisémitisme, il va y avoir ensuite une ligne budgétaire pour lutter contre les réactions envers les Arabes, puis on se dira: «Ah oui, mais il en faut une aussi pour lutter contre les réactions envers les Noirs.» On est en train de faire des séparations!

Vous vous dites peut-être, sur les bancs de la gauche, que je suis une personne affreuse parce que je suis raciste, sexiste et je ne sais quoi... Mais je ne vous permets pas d'instrumentaliser M^{me} Brunschwig Graf qui, je crois, n'a jamais prôné la séparation entre les Noirs et les Blancs, les Jaunes ou tout ce que vous voulez! Je prône une société où toute forme de racisme est traitée – chacune avec ses spécificités, certes, car les différents racismes ont bien des spécificités, mais ils ont quand même des fondements identiques. Le premier fondement du racisme, c'est déjà la haine de soi. Et c'est ce que vous êtes en train de promouvoir en m'insultant, en vous prenant pour des modèles, des parangons de vertu. C'est ça, le racisme! C'est quand on est sûr d'être vertueux. Or je vous assure que les assassins et les racistes ignorent qu'ils le sont!

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Je serai brève, ainsi que j'en ai l'habitude. Je commencerai par dire qu'à ma connaissance le terme «université» utilisé par l'UPAF – cela a été critiqué – n'est pas protégé. Par ailleurs, lui accoler le terme «populaire» n'est pas dégradant, il décrit juste les missions que cette association s'est données. Contrairement à ce qui a été dit, l'UPAF ne favorise pas le communautarisme mais, au contraire, favorise l'intégration. Parmi ses nombreuses activités, il y a notamment des cours de français. Enfin, c'est effectivement la CFR qui demande que face à chaque particularité de racisme des mesures spécifiques soient prises et des réponses particulières données. A la tête de la CFR se trouve M^{me} Brunschwig Graf. Je crois que ça peut répondre à quelques interrogations émises tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Olivier Gurtner visant à clore le débat et à voter immédiatement sur cet amendement. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 56 oui contre 13 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement 41 est refusé par 49 non contre 18 oui (4 abstentions).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5002, Service de la petite enfance, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées, page 48, Subventions).

Le président. L'amendement 42, également déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 425 000 francs correspondant à la suppression de la hausse de la subvention des crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées pour le soutien aux enfants à besoins spécifiques. Cette hausse budgétaire avait été introduite en novembre 2021 dans le projet de budget 2022 par un amendement du Conseil administratif. Le montant non dépensé servirait à la diminution du déficit budgétaire de la Ville.

M. Rémy Burri (PLR). Nous demandons en effet de supprimer une hausse de subvention de 425 000 francs pour l'aide aux enfants à besoins spécifiques. Il est vrai que le sujet est certainement délicat et aurait mérité un traitement un peu plus poussé, mais cette hausse a été introduite avec beaucoup d'autres par le Conseil administratif dans son projet de budget 2022 amendé. Elle faisait partie de l'ensemble des amendements qui nous ont été transmis le 9 novembre à 17 h 26 et qui ont dû être traités dans la foulée. C'est dire que le Conseil municipal, et la commission des finances en particulier, ont finalement été invités à approuver presque à l'aveugle non seulement cette hausse de subvention, mais aussi beaucoup d'autres modifications et augmentations glissées dans le projet de budget amendé.

Cela signifie aussi que, si l'estimation des rentrées fiscales de novembre 2021 n'avait pas démontré une embellie de près de 23 millions de francs, il n'y aurait eu absolument aucune demande d'augmentation budgétaire pour le soutien aux enfants à besoins spécifiques. Or cette hausse aurait mérité quelques informations supplémentaires qui nous paraissent tout à fait légitimes. La prise en charge individuelle des besoins spécifiques d'aide n'est-elle pas de la compétence du Canton? Ces besoins spécifiques ont-ils une réelle urgence? Est-ce une prestation essentielle à accorder à des enfants? On ne sait pas exactement de quoi il retourne. Si l'on refusait d'augmenter cette subvention, cela signifierait-il que des enfants seraient laissés en souffrance? Sans cette subvention de la Ville, pourrions-nous être accusés de non-assistance à personne en danger? Ce sont là des éléments qu'on aurait été en droit d'apprendre de la part de la magistrate, qui demandait quand même 425 000 francs supplémentaires.

Par ailleurs, il existe déjà aujourd'hui une subvention d'environ 1,5 million de francs pour les enfants à besoins spécifiques. Or on ne sait pas non plus à quoi

elle est utilisée exactement et on n'a pas eu d'informations sur l'utilité de ces 425 000 francs supplémentaires. On nous a parlé de besoins de rattrapage, de besoins d'alignement... Mais on peut parler de rattrapage et d'alignement à peu près pour tous les objets!

Par conséquent, si nous avions pu avoir ce minimum d'informations, peut-être – et même certainement – le Parti libéral-radical aurait-il pu abonder dans le sens de cette demande de hausse de subvention, pour une problématique qui nous paraît quand même mériter un traitement un peu plus sérieux que celui qui nous a été proposé dans le projet de budget 2022 amendé.

Au fond, si cette augmentation de 425 000 francs était si importante, pourquoi n'a-t-elle pas été prise en compte deux mois plus tôt? Est-ce que vraiment ce besoin de 425 000 francs est apparu en deux mois, où on a découvert que cette aide aux enfants ayant des difficultés était d'une urgence insurmontable? Le Parti libéral-radical en a conclu que cette hausse de subvention de près d'un demi-million de francs n'était pas indispensable, en tout cas à très court terme, d'où notre proposition de la supprimer. Si le Conseil administratif a des éléments probants à apporter pour étayer un besoin de rattrapage et de rééquilibrage, qu'il revienne rapidement dans cette enceinte avec une proposition sérieuse!

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). L'amendement proposé par le Parti libéral-radical vise à supprimer la hausse de la subvention créée pour le soutien aux enfants à besoins spécifiques dans la ligne budgétaire «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées». Sérieusement, ce n'est pas possible! C'est une aberration! Un impensé! Le soutien aux enfants à besoins spécifiques est indispensable et il profite à la collectivité dans son ensemble. Comment? Cette hausse de subvention permettra la mise en place d'un cadre qui comprend l'élaboration d'un accueil sur mesure, la réponse aux besoins spécifiques de l'enfant en gardant en point de mire les objectifs pédagogiques pour la globalité des enfants présents, l'accompagnement des équipes afin de proposer une intégration optimale, un soutien pédagogique intensif, un tiers expert si besoin est, et d'autres prestations de qualité.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de citer un extrait du document intitulé *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*: «La pédagogie inclusive a pour objectif de soutenir le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe, à une société, de l'enfant à besoins particuliers et de sa famille.

» Elle a également pour but d'installer chez tous les enfants des comportements prosociaux (entraide, empathie, respect, etc.) et la manifestation d'attitudes positives et non craintives envers ceux qui sont différents de soi.

» En ce sens, la mission des institutions de la petite enfance n'est pas d'organiser un accueil spécialisé pour les enfants à besoins éducatifs particuliers, mais de tout mettre en œuvre pour qu'ils puissent s'adapter au contexte d'une vie en collectivité et pour que leurs pairs développent avec eux une relation positive et constructive.

» La différence fait partie de la vie, il ne s'agit pas de s'en écarter, mais bien de l'intégrer à son quotidien et de mettre en évidence ses richesses.»

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à quoi est utile cette hausse de subvention. A proposer encore et toujours un accueil de qualité pour toutes et tous, sans privilèges. Pour toutes ces bonnes raisons, le Parti socialiste s'oppose à l'amendement du Parti libéral-radical et vous invite à faire de même. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il s'agit ici d'une mesure très importante. Pour en revenir à la remarque du Parti libéral-radical émise par M. Rémy Burri, la question peut se poser: pourquoi l'aide aux enfants à besoins spécifiques ne relève-t-elle pas de la responsabilité du Canton? Eh bien, parce qu'il s'agit de l'accueil dans le domaine de la petite enfance, lequel dépend de la Ville de Genève. Le Canton est chargé de mesures de pédagogie spécialisée, alors que les communes sont chargées de mesures de soutien et d'aménagement pour les enfants à besoins spécifiques.

Vous n'ignorez pas que notre Conseil administratif, dans son programme de législation, s'est engagé à garantir l'accessibilité et l'équité des prestations municipales et à donner un appui spécifique et pérenne aux groupes vulnérables. La loi sur l'accueil préscolaire prévoit des dispositions particulières pour les enfants à besoins spécifiques, afin qu'ils accèdent à des mesures de soutien et d'aménagement. Ce soutien octroyé dès le plus jeune âge favorise l'égalité, améliore l'apprentissage, prévient l'exclusion. Vous savez exactement ce que ça peut recouvrir, en plus de contribuer au développement d'une société plus inclusive. Voilà pour le cadre.

J'en viens maintenant au processus budgétaire. En 2020, 24 000 heures ont été octroyées pour des mesures de soutien et d'aménagement dans ce domaine, or les besoins identifiés s'élevaient à 32 000 heures, soit 34% de plus qu'en 2020. Vous imaginez donc bien que la magistrate M^{me} Kitsos a demandé cette augmentation pour les raisons que je viens de vous énoncer. Cela dit, il a fallu faire

des choix et des sacrifices qui ont été douloureux pour certaines et certains. Dès que l'embellie fiscale s'est dessinée, cette demande est évidemment devenue une priorité et le Conseil administratif y a donc accédé. Voilà pourquoi il y a eu cette augmentation au projet de budget 2022 amendé.

Je le répète, il s'agit d'améliorer l'encadrement des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de la petite enfance et d'améliorer également l'égalité des chances. Sans cette adaptation, eh bien, lesdites structures subventionnées n'auront pas les moyens de répondre aux besoins de prise en charge de ces enfants, ce qui serait parfaitement regrettable. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de refuser cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 42 est refusé par 62 non contre 10 oui.

Le président. Nous avons terminé le traitement en deuxième débat du budget du département de la cohésion sociale et de la solidarité; nous passons à celui du Secrétariat général. Le document de travail est toujours le même, à savoir le projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances. Le budget du Secrétariat général figure aux pages 26 à 29, ainsi qu'aux pages 50 et 51 pour les subventions et à la page 73 pour les gratuités et les subventions non monétaires. La présidente de la commission des finances M^{me} Studer, le rapporteur de majorité de la commission des finances M. Denis Ruyschaert, les rapporteurs de minorité M^{me} Patricia Richard, M. Vincent Schaller et M. Jean-Luc von Arx ne souhaitant pas prendre la parole, nous passons au traitement des derniers amendements de ce deuxième débat.

Secrétariat général.

*Page 26, Service A001, Direction,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 43, déposé par le Parti libéral-radical, demandait une diminution de 110 177 francs correspondant à la suppression du nouveau poste de chargé-e de mission à 80% à la Direction du Secrétariat général; ce poste avait été créé en novembre 2021 par un amendement du Conseil administratif au projet de budget 2022. Mesdames et Messieurs, je vous informe que cet amendement a été retiré par ses auteurs. Nous passons donc immédiatement au suivant.

Secrétariat général.

*Page 26, Service A001, Direction,
politique publique 02, Services généraux,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

Le président. L'amendement 44, lui aussi déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 110 177 francs correspondant à la suppression du nouveau poste de chargé-e de mission à 80% pour la gestion centralisée du patrimoine administratif à la Direction du Secrétariat général; ce poste a été créé en novembre 2021 par un amendement du Conseil administratif au projet de budget 2022. Le montant non dépensé servirait à la diminution du déficit budgétaire de la Ville.

M^{me} Nadine Béné (PLR). Mesdames et Messieurs, nous vous proposons ici de renoncer à l'engagement d'un ou d'une chargée-e de mission. En lisant l'intitulé très énigmatique de ce poste, «chargé-e de mission», certains se demandent peut-être si Daniel Craig a renoncé à son poste d'agent au MI6 pour rejoindre le personnel de l'administration communale de la Ville de Genève... Hélas, non! Il s'agit d'un ou d'une chargée-e de mission pour la gestion centralisée du patrimoine administratif, nouvelle mission du Secrétariat général. Nous nous interrogeons sur le futur rôle de ce poste, car nous n'avons malheureusement pas reçu d'explications à ce sujet et n'avons pas non plus connaissance du besoin réel de ce poste ni de la mission qui y sera rattachée. A nouveau, il s'agit d'un besoin qui intervient en raison de l'embellie de la recette fiscale annoncée en automne dernier, alors que ledit poste n'était vraisemblablement pas nécessaire au moment de l'établissement du projet de budget initial. Telle est la raison pour laquelle nous souhaitons la suppression de ce nouveau poste de chargé-e de mission.

M^{me} Frédérique Perler, maire. J'entends bien que cet intitulé vous semble énigmatique, Madame la conseillère municipale Béné, mais il me semble, si j'ai bonne mémoire, que je me suis expliquée en commission des finances sur les deux nouveaux postes de chargé-e-s de mission au Secrétariat général, et sur celui-ci en particulier. Cependant, c'est très volontiers que je clarifie ce point et justifie ce poste de chargé-e de mission à 80%.

Sa création a été vivement souhaitée par le Conseil administratif. C'est un poste qui vise à appuyer la Direction du Secrétariat général dans ses tâches de coordination, de pilotage et de gestion des projets transversaux. Durant nos débats de ce jour, il a été signalé que la transversalité n'était pas suffisamment

visible au sein de notre administration, en particulier sous la gouvernance du nouveau Conseil administratif. Eh bien, voilà! C'est exactement de cela qu'il s'agit. Ce poste servira donc à assurer des tâches de coordination, de pilotage et de gestion des projets transversaux.

Plus précisément, le chargé de mission sera appelé à fournir un appui scientifique et administratif dans la préparation et le suivi des dossiers. Vous savez qu'à la Direction du Secrétariat général ils sont particulièrement complexes. Je pense notamment à la préparation et au suivi des dossiers que traite le comité de direction, présidé par le secrétaire général et le secrétaire général adjoint, avec les directeurs de département. Une meilleure coordination de l'action de l'administration municipale permettra une nouvelle optimisation au niveau de son fonctionnement, en termes d'efficacité et de fluidité des processus.

De plus, il faut noter que ce poste sera compensé à l'interne. Je vous remercie donc de refuser cet amendement, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Nadine Béné (PLR). Madame Perler, il ne s'agit pas ici du poste de coordinateur, mais du poste de chargé-e de mission pour la gestion centralisée du patrimoine administratif, qui fait l'objet de l'amendement 44. Nous ne remettons pas en question le poste de chargé-e de mission pour la coordination transversale.

Le président. Je rappelle que nous traitons maintenant l'amendement 44, l'amendement 43 ayant été retiré.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Oui, effectivement! Merci de me le signaler, Monsieur le président. Il y a eu une légère confusion, vous avez tout à fait raison. Le Parti libéral-radical, dans son amendement 44, demande donc la suppression du nouveau poste de chargé-e de mission pour la gestion centralisée du patrimoine administratif.

Au risque de me répéter, je comprends que cet intitulé vous paraisse tout aussi sibyllin que le précédent, Madame Béné. La création de ce poste est souhaitée par tous les départements depuis une quinzaine d'années. Il s'agit en effet de combler une lacune existante, dans la mesure où le patrimoine administratif de la Ville n'est pas recensé ni géré de manière efficace, mais de manière purement empirique. On ne peut plus continuer ainsi. Par ailleurs, le titulaire de ce poste aura également la charge d'assurer le back office du Comité d'attribution immobilière, plus communément appelé COATRIM, lequel est chargé de l'octroi des surfaces immobilières aux différents services de l'administration municipale dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions.

J'espère sincèrement avoir clarifié la raison d'être de ce poste. Vous comprendrez aisément que, si l'administration a pu attendre une quinzaine d'années, on ne saurait différer sa création, vu la multiplication et la complication des dossiers en matière d'attribution des locaux. Il s'agit maintenant d'être un peu plus efficients au sein de l'administration. Je vous remercie donc de bien vouloir refuser cet amendement, Mesdames et Messieurs.

Mis aux voix, l'amendement 44 est refusé par 46 non contre 22 oui.

Le président. Avec cet amendement, le budget du Secrétariat général est terminé.

Une voix. Bravo! (Applaudissements.)

Le président. Nous sommes arrivés au terme du deuxième débat sur le projet de budget 2022. Je suspends la séance un instant pour permettre à la Direction financière de calculer les nouveaux montants, puis nous passerons au vote des délibérations du projet de budget 2022 amendé.

(La séance est suspendue de 22 h 55 à 23 h 07.)

Le président. Mesdames et Messieurs, les chiffres nous ont été communiqués. A présent, je vous donne lecture des délibérations du deuxième débat avant de les soumettre au vote. *(Le président lit les délibérations.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 52 oui contre 19 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 54 oui contre 19 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 54 oui contre 19 non.

(Ndlr: voir ci-après le texte des délibérations adoptées au terme du 3^e débat.)

Le président. Mesdames et Messieurs, le troisième débat est obligatoire sur le budget. Il aura lieu après une courte suspension de séance, afin de nous permettre de dresser la liste des amendements déposés pour ce troisième débat.

(La séance est suspendue de 23 h 17 à 23 h 25.)

Troisième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous sommes en troisième débat. Je vous rappelle que, selon notre règlement, il est composé de la discussion et du vote sur le budget tel qu'amendé et accepté lors du deuxième débat.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant du Parti socialiste, d'Ensemble à gauche, des Verts et de l'Union démocratique du centre, qui porte sur la procédure de traitement des amendements en troisième débat et demande la clôture du débat, c'est-à-dire une seule prise de parole par auteur des amendements, puis nous procéderons au vote amendement par amendement. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 64 oui contre 6 non.

Le président. Mesdames et Messieurs, il n'y aura donc pas de débat proprement dit sur les amendements présentés en troisième débat. Seul l'auteur présentera son amendement, puis il vous appartiendra ensuite de voter.

Tous les départements.

Groupe de comptes 30, Charges de personnel.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 1, Service 1100, Direction financière (DFIN),

politique publique 91, Impôts,

groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 1, Service 1100, Direction financière (DFIN),

politique publique 91, Impôts,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Le président. L'amendement 45, déposé par le Parti libéral-radical, demande une diminution de 676 558 francs correspondant à la suppression des 11,7 postes ajoutés par le Conseil administratif dans le projet de budget 2022 amendé. La compensation proposée s'articule comme suit: une augmentation de 697 482 francs correspondant à une baisse du centime additionnel de 45,49 à 45,45, la différence de 20 924 francs étant compensée par une diminution équivalente des frais de perception du centime additionnel. Je donne la parole à M^{me} Patricia Richard pour présenter cet amendement.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ce sera court, ce n'est pas compliqué. Si le projet de budget initial avait 12 postes de moins que le projet de budget amendé, c'est que le Conseil administratif pouvait très bien faire sans. En revanche, les habitants de notre commune ont besoin qu'on leur baisse le centime additionnel de la Ville de Genève, parce que l'année a été extrêmement dure. On doit leur donner une petite bouffée d'oxygène ou quelques tasses de café en plus. Merci!

Mis aux voix, l'amendement 45 est refusé par 45 non contre 28 oui.

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel (SEC),
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

Département de la culture et de la transition numérique.

*Page 10, Service 3106, Service culturel (SEC),
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert (Théâtre de l'Usine, page 37, Sub-
ventions).*

Le président. L'amendement 46, déposé par le Mouvement citoyens genevois, demande une augmentation de 35 000 francs des charges d'exploitation du Service culturel afin d'engager un chuchoteur pour diminuer les nuisances autour de l'Usine. La compensation proposée consiste en une baisse équivalente de la subvention destinée au Théâtre de l'Usine, augmentée d'autant par la commission des finances dans le projet de budget 2022 amendé.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Il est vrai que c'est bien la deuxième fois ce mois-ci que je parle de l'Usine, vous pouvez transmettre à M. Kanaan, Monsieur le président. Il y a un gros souci à ce niveau, c'est pour ça que je profite de cette demande de subvention pour que le nécessaire soit fait, tout en sachant que M. Kanaan doit signer une nouvelle convention avec l'Usine. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien ce qui se passe: les habitants de la rue de la Coulouvrenière et du quai du Seujet subissent des nuisances à chaque sortie de concert à l'Usine. Non seulement les gens qui en sortent laissent des déchets, mais en plus ils font énormément de bruit. (*Brouhaha.*) Merci, Madame Rouillet, si vous pouviez baisser le ton! (*Rires.*)

Le président. Laissez M^{me} Menétrey parler des chuchoteurs!

M^{me} Yasmine Menétrey. Vous pouvez transmettre mes propos à M. Kanaan, Monsieur le président. Un exemple m'ayant été demandé, je le donne: c'est celui du Collectif nocturne à la salle du Terreau. Ce collectif a justement dû engager un chuchoteur pour diminuer les nuisances sonores, suite à une demande des habitants qui en subissaient trop. Voilà pourquoi j'en profite pour demander que dans le cadre de la nouvelle convention avec l'Usine M. Kanaan glisse l'engagement

d'un chuchoteur. Le Mouvement citoyens genevois accepterait de voter une augmentation de 35 000 francs, à condition que l'engagement d'un chuchoteur soit prévu dans la prochaine convention. Voilà, j'invite les conseillers municipaux et les conseillères municipales à accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 46 est refusé par 62 non contre 12 oui.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association usagers Bains des Pâquis, page 45, Subventions).

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Relations extérieures et communications, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), page 50, Subventions).

Le président. L'amendement 47, redéposé par les Verts, demande une augmentation de 50 000 francs afin de maintenir une subvention nominale pour l'Association des usagers des Bains des Pâquis. La compensation consisterait en une diminution équivalente de la subvention destinée à la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA). La parole n'étant pas demandée par les auteurs de cet amendement, nous passons au vote.

Mis aux voix, l'amendement 47 est refusé par 38 non contre 35 oui (1 abstention).

Secrétariat général.

Page 28, Service A800, Conseil administratif, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association suisse des sous-officiers, page 50, Subventions).

Tous les départements.

Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

Le président. L'amendement 48, déposé par le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois, demande une augmentation de 3000 francs correspondant au rétablissement de la subvention de l'Association suisse des sous-officiers, supprimée en deuxième débat. La compensation se ferait par une coupe générale dans le chapitre 31.

M. Alain Miserez (PDC). Je serai relativement bref. L'idée est de redonner ces 3000 francs à l'Association suisse des sous-officiers en effectuant une coupe sur le chapitre 31. Trois mille francs, par rapport à un budget de 1,2 milliard de francs, je pense que ce n'est pas grand-chose pour aider une association qui fait beaucoup pour la Ville. Merci beaucoup!

Mis aux voix, l'amendement 48 est refusé par 39 non contre 33 oui.

Secrétariat général.

Page 28, Service A800, Conseil administratif, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association suisse des sous-officiers, page 50, Subventions).

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Relations extérieures et communications, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), page 50, Subventions).

Le président. Nous en arrivons enfin à l'amendement 49, qui est le dernier de ce débat budgétaire. Déposé par le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre, il demande également une augmentation de 3000 francs correspondant au rétablissement de la subvention de l'Association suisse des sous-officiers, supprimée en deuxième débat. La compensation se ferait cette fois par une diminution équivalente de la subvention de la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA). La parole n'étant pas demandée par les auteurs de cet amendement, nous passons directement au vote.

Mis aux voix, l'amendement 49 est refusé par 45 non contre 28 oui.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons traité tous les amendements du troisième débat. En attendant le chiffrage final des délibérations du budget 2022 amendé, je donne la parole aux groupes politiques pour leur déclaration finale.

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est le hasard qui fait que je passe en premier... On est donc arrivés au bout de ce débat budgétaire un peu pénible. Ce que je regrette, c'est l'intolérance qui règne dans ce Conseil municipal entre une majorité et les autres. Je pense qu'une écoute supérieure est nécessaire, parce que jusqu'à présent – on est à bientôt deux ans du début de cette législature – nous ne sommes absolument pas écoutés. Sur rien! Même pas pour un centime! Par conséquent, je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un véritable débat démocratique. Malheureusement, c'est comme ça. J'espère que la majorité adoucira un peu son discours et ses actions, parce qu'il devient extrêmement difficile de rester sereins

et de débattre correctement. Je rappelle quand même qu'on est là, dans ce délibératif, pour «faire la palabre» – la palabre qui doit permettre de dégager des consensus. Or on en est loin! On perd sur tous les tableaux à chaque virage! C'est donc évidemment très difficile, comme débat démocratique.

En ce qui concerne le budget 2022, comme je l'ai déjà dit dans mon introduction – mais je le répète ici – on dépense trop, dans cette Ville de Genève! On n'analyse pas la situation. On ne prend pas en compte ce qui nous arrive, notamment la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et le départ d'un certain nombre de «grands bateaux», à savoir les banques qui quittent le centre-ville pour aller s'installer dans les communes alentour. Etant donné qu'on continue à rajouter des missions et des charges supplémentaires dans le budget, si un correctif n'est pas effectué – et cela peut se faire en souplesse – eh bien, la Ville de Genève ira dans le mur! L'Alternative en sera bien sûr responsable, puisque c'est elle qui est aux manettes de la gestion municipale genevoise depuis plus de vingt-cinq ans.

Néanmoins, le Mouvement citoyens genevois se veut responsable, nous voulons donc que la Ville de Genève ait un budget. Il vaut mieux qu'elle ait un budget accepté plus largement que par la majorité du Conseil municipal, je pense que c'est une nécessité. Telle est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois votera ce budget 2022, même s'il ne nous enchante pas. Mais nous avons dit ce que nous avions à dire au niveau de notre groupe par rapport à la politique menée en Ville. Nous espérons des correctifs. Il y a certains signes encourageants, au Conseil administratif, je les ai perçus. Ils ne sont pas encore vraiment exprimés dans cette salle, mais ils sont quand même suggérés.

A un moment donné, il faut savoir raison garder. On doit bien se rendre compte que le Canton est en train de transférer aux communes – et principalement à la Ville de Genève – toute une série de nouvelles tâches. Evidemment, il ne va pas les transférer avec l'argent pour les financer, mais pour s'en débarrasser et économiser au niveau cantonal. Par conséquent, si nous ne parvenons pas à équilibrer tout ça, nous allons nous retrouver dans de très grandes difficultés et nous ne pourrons pas atteindre le retour à l'équilibre budgétaire en 2028.

Le seul point positif et encourageant est lié au fait que les entreprises ont bien fonctionné: grâce à l'horlogerie et à tout le secteur financier, plus de 20 millions de francs supplémentaires sont revenus dans la deuxième mouture du projet de budget 2022. Cela a permis au Conseil administratif de dire: «Vous voyez, on a accéléré le retour à l'équilibre budgétaire, on aurait pu prévoir un déficit de 40,8 millions de francs pour 2022, or on en est à un déficit de 23 millions de francs.» Vous savez, Mesdames et Messieurs, qu'il y a encore ces fameux 10 millions de francs de ristourne sur les frais de route qui ont été refusés l'an dernier par le Canton et qui risquent bien de l'être encore cette année, à mon plus grand

regret. On en est donc à 33 millions de francs de déficit pour la Ville. C'est encore trop, mais on pourrait dire qu'on a enclenché un mouvement pour la réduction du déficit. Je le signale toutefois avec beaucoup de réserve!

En réalité, ce qui a permis ce miracle, c'est qu'il y a plus de 20 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires apportées par les contribuables et les personnes morales. Donc prudence, prudence, la queue du chat balance! J'aimerais bien entendre ça de la part du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal. Malheureusement, je ne l'ai en tout cas pas entendu de la part de la majorité du Conseil municipal, qui veut toujours plus. Nous, on ne veut pas toujours plus, parce qu'on est responsables et qu'on veut que la Ville de Genève ne se retrouve pas en faillite. Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui. J'ajoute encore une chose: 33 nouveaux postes ont été votés dans ce budget 2022. Nous demanderons que les directives de la Ville de Genève et la directive de préférence cantonale soient appliquées avec rigueur et que ces 33 nouveaux postes soient attribués à 33 résidents de Genève! J'ai dit!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme on a pu le voir durant cette journée, le budget 2022 est sous la maîtrise de la gauche, qui est tellement persuadée d'être progressiste, généreuse et vertueuse qu'il n'est plus possible d'échanger au sein de ce plénum. On se trouve face à une attitude arrogante – dénigrante, même – envers ceux qui n'ont pas toujours les mêmes postures politiques que cette gauche autosuffisante qui ne fait que s'admirer. Bien évidemment, du point de vue budgétaire, il n'y a aucune piste ou recherche de mesures visant à diminuer les charges, ni même aucun désir de rééquilibrer le budget.

Le Parti libéral-radical regrette que la gauche soit dans cette frénésie de toujours dépenser plus en augmentant les postes, les subventions et les prestations – qui ne sont d'ailleurs pas toujours des prestations pour la population, comme on a pu le voir avec la demande de postes hiérarchiques supplémentaires. La gauche veut toujours plus de postes et de subventions, à une époque où le train de vie de la Ville ne correspond pas tout à fait au train de vie de ses habitants, plus particulièrement ceux de la classe moyenne. Ces derniers ont de plus en plus de peine à joindre les deux bouts à la fin du mois, quand ils ont payé leur logement, leurs primes d'assurance et surtout leurs impôts – pour ceux qui en paient, bien évidemment, puisqu'à Genève je crois qu'environ 38% de la population ne paie pas d'impôts!

Cette insoutenable légèreté montre combien le Conseil administratif et la gauche – enfin, c'est un peu un pléonasme, puisque le Conseil administratif est de gauche – ne se soucient nullement des réalités économiques. Nous voyons cette spirale dépensière dans laquelle est enfermée la gauche – et le Conseil administratif avec, bien entendu, puisqu'il est de gauche aussi, comme je viens de le dire.

A peine annonçait-on au Canton une embellie des recettes fiscales de près de 23 millions de francs que le Conseil administratif amendait son projet de budget 2022 en y ajoutant 12 postes, ce qui porte à 33,1 le total des nouveaux postes supplémentaires pour 2022. On l'a déjà dit et redit, mais il est tout de même nécessaire de se rendre compte du nombre de postes créés pour 2022. Or comment justifier en novembre 2021 la création de nouveaux postes non planifiés en septembre? Si le Conseil administratif ne les avait pas inscrits dans son projet de budget initial, n'est-ce pas la preuve que ces postes ne répondent pas à une réelle nécessité et que la Ville pouvait et peut s'en passer?

Cela d'autant plus que, comme on l'a vu, plusieurs de ces postes ont pour résultat d'augmenter seulement la hiérarchie. Or il suffit d'observer le Département cantonal de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui est devenu une vraie usine à gaz, pour savoir que non seulement trop de hiérarchie tue la hiérarchie, mais que c'est surtout un frein au bon fonctionnement d'une institution, d'une entreprise ou d'un département. Avoir trop de chefs, cela met les employés dans des carcans, avec des contrôles administratifs incessants ayant souvent pour but d'occuper tous ces chefs et ces sous-chefs qui empêchent les employés de prendre des décisions, d'avoir une certaine autonomie dans leur travail, de s'investir, de faire preuve de créativité, de se responsabiliser.

Cette hyper-hiérarchisation – rien qu'au département de la culture et de la transition numérique, il y a pas moins de 44 directeurs et directrices! – apporte effectivement souvent de la souffrance au travail et provoque un absentéisme qui coûte cher et qui entraîne toujours une baisse de qualité des prestations. Du coup, c'est le serpent qui se mord la queue: comme il y a de la souffrance, eh bien, on crée des nouveaux postes pour parer à ces dysfonctionnements qu'on a créés! On ouvre des postes de chargés des relations humaines et risques psychosociaux... Bien entendu, le Parti libéral-radical ne fait pas de la création de nouveaux postes un tabou. Il est parfois nécessaire d'en créer. Mais chacun d'eux doit être évalué et répondre à une absolue nécessité.

Or que voit-on, quand on vote la création de nouveaux postes en Ville de Genève? J'aimerais quand même vous le rappeler, Mesdames et Messieurs, le poste de délégué à l'économie demandé par le Parti démocrate-chrétien et voté l'année passée dans le budget 2021 n'est toujours pas ouvert – ou plutôt toujours pas attribué, parce qu'il a fallu procéder à des auditions, définir le profil qu'on voulait pour ce poste, fixer les objectifs qu'on attendait vraiment de la personne qui serait nommée... Bref! Est-ce que vous connaissez beaucoup d'entreprises qui se disent: «Ouh là là, on a besoin d'un poste», mais qui, une année après, ne l'ont toujours pas attribué, parce qu'elles ne savent pas vraiment ce qu'elles vont en faire? Je vous rappelle que c'était la même chose pour les médiateurs de nuit: il s'agissait d'un projet-pilote, il a fallu plus d'une année pour le mettre sur pied, parce qu'on devait savoir ce qu'on allait en faire...

Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, on vote la création de nouveaux postes sans toujours savoir ce qu'on va en faire, or il faut se rendre compte que ce sont les charges de personnel qui pèsent le plus dans le budget de la Ville. Il est vrai que certains nouveaux postes – que nous, au Parti libéral-radical, n'avons pas supprimés – se justifient, par exemple celui de gestionnaire de contentieux, dont on pouvait penser que c'était un poste demandé par la Direction financière... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Roulet, attendez, s'il vous plaît.

M^{me} Michèle Roulet. Oui, j'ai un peu de peine, il y a tellement de bruit!

Le président. Oui. Poursuivez, Madame.

M^{me} Michèle Roulet. Je disais donc que, parmi ces nouveaux postes inscrits au budget 2022, il y en a qui peuvent être source d'un meilleur fonctionnement de certains services et donc source de revenus, raison pour laquelle le Parti libéral-radical n'a pas demandé la suppression de tous les nouveaux postes. Toutefois, pendant la période que nous traversons où beaucoup de petites et moyennes entreprises (PME) sont en difficulté, il faudrait éviter de créer de nouveaux postes – sauf dans certains cas, bien entendu: si une crèche doit ouvrir, il faut évidemment prévoir des prestations supplémentaires et des nettoyeurs pour ses locaux.

Mais les charges ne cessent d'augmenter, proportionnellement beaucoup plus que la population. J'aimerais vous montrer la courbe de la dette en Ville de Genève, Mesdames et Messieurs. (*M^{me} Roulet montre un graphique.*) On voit ici les années: 2013, 2014, 2017... Eh bien, regardez cette courbe ascensionnelle absolument stupéfiante depuis 2019 et 2020! J'en perds mon latin, tellement c'est sidérant de voir monter ainsi la courbe de l'évolution prévisionnelle de la dette en millions de francs. Nous en arriverons bientôt à 1,86 milliard de francs de dette, c'est-à-dire bientôt à 2 milliards de francs.

Il faut se rendre compte que, si notre économie s'essouffle, ce sera toute la population qui toussera! La Ville ne pourra pas continuer à créer des postes, à offrir des prestations, à municipaliser les crèches, à demander la gratuité des transports publics, à donner des allocations diverses... Or il faut être bien conscients que les projets pendents au Conseil municipal, dont la municipalisation des crèches, impliqueraient la création de nouveaux emplois en Ville de Genève et donc encore plus de fonctionnaires. Par conséquent, on doit absolument cesser

d'engager du personnel, car cela va essouffler les finances de la Ville. Si ce graphique que je vous montre n'est pas parlant pour vous, Mesdames et Messieurs, alors, je ne sais pas ce qu'il faut penser!

On dépense souvent trop, à tort et à travers – et le plus souvent à tort – en Ville de Genève. Des réformes structurelles doivent absolument être menées car, je le répète une fois encore, notre municipalité a un grave déficit structurel. Les charges sont beaucoup plus élevées que les revenus. Les investissements sont passés de 130 à 180 millions de francs. Or si on ne peut pas autofinancer nos investissements, on va creuser la dette qui ne cesse d'augmenter! L'insuffisance présumée de financement des investissements est de 57 312 000 francs (*ndlr: selon le rapport PR-1470 A/B/C/D; elle est de 61 825 533 francs au terme du 2^e débat*). Ce n'est pas raisonnable! (*Brouhaha constant.*) Une dette finit toujours par être payée. Par conséquent, le Parti libéral-radical regrette que le Conseil administratif ne montre aucun signe de réformes structurelles d'ampleur pour la Ville de Genève.

C'est facile, de jouer avec l'argent public! C'est facile, de se montrer généreux avec l'argent qui ne nous appartient pas, car il a été amassé par les citoyens qui paient leurs impôts! Mais ne vous méprenez pas, Mesdames et Messieurs: le Parti libéral-radical n'est pas insensible envers ceux qui sont dans des situations précaires. Il faut bien aider les gens dans le besoin. Cependant, il ne s'agit pas d'en faire des assistés, mais de sortir ces personnes de la misère et de leur donner des formations.

Voilà! C'est pour toutes ces raisons, et particulièrement à cause de la courbe ascensionnelle de la dette, que le Parti libéral-radical ne votera pas le budget 2022 de la Ville de Genève. Enfin... il ne l'a déjà pas voté, je ne parle pas au futur!

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Le Parti socialiste avait fait campagne, il y a deux ans, autour de l'urgence sociale et climatique, deux thèmes malheureusement toujours brûlants, à quoi s'ajoute une pandémie interminable. En ces temps incertains, face aux défis qui nous attendent, le Parti socialiste se félicite d'un budget 2022 construit autour de la solidarité et de la responsabilité envers tous et toutes. Ce budget reflète notre programme et nos idées, oui, et n'en déplaît à la droite, nos choix politiques semblent correspondre à une majorité de la population de la ville.

L'alliance avec Ensemble à gauche et les Verts permet non seulement de répondre aux attentes de nos concitoyens, mais aussi de démarrer de grands chantiers d'importance, inscrits dans le budget 2022. La municipalisation des crèches par étapes est lancée, les investissements pour l'assainissement des bâtiments publics, la mobilité douce, la végétalisation et la réduction des émissions de CO₂ sont maintenus, des moyens supplémentaires sont prévus pour la culture et les artistes indépendants, le nettoyage s'internalise – lui aussi par étapes –, le

combat pour l'égalité et contre toute forme de discrimination se renforce dans tous les départements.

Avant toute chose, il me paraît important de revenir sur ce que je surnomme le mantra d'une droite impuissante: la gestion de la dette et le fameux déficit. J'aimerais citer quelqu'un – je vous dévoilerai ensuite qui c'est, Mesdames et Messieurs: «Pour faire face à l'urgence économique et sociale due à la crise sanitaire, l'Etat de Genève, au même titre que la plupart des collectivités, se doit d'injecter des montants très importants pour préserver sa prospérité. En effet, ce n'est qu'avec une économie prospère que l'on peut avoir des finances publiques saines. Dans l'immédiat, l'objectif n'est pas de rembourser la dette, mais de nous assurer que les investissements qu'elle a servi à financer améliorent la qualité de vie des Genevoises et des Genevois et permettent aux entreprises de tourner la page de la crise. Aujourd'hui, l'intérêt des générations futures consiste indéniablement à sauver notre économie, quitte à ce que la dette connaisse une légère augmentation.» Alors, ce n'est pas Zapata qui parle, mais la conseillère d'Etat en charge des finances, la libérale-radical Nathalie Fontanet. (*Quelques applaudissements.*) C'est bien, qu'on applaudisse Nathalie Fontanet!

Par ailleurs, ce qu'on oublie très souvent de dire, c'est que, face à la dette publique, il existe une fortune bien plus importante et un patrimoine. Si la dette de la Ville de Genève s'élève à 1,69 milliard de francs, sa fortune, elle, équivaut à 2,9 milliards de francs. Vouloir gérer le budget de la Ville de Genève en bon père de famille est une maxime moralisatrice complètement dépassée et stérile. Le budget est un outil pour répondre aux crises et aux défis sociaux et écologiques de notre siècle, et pour investir dans l'avenir. Les dogmes rétrogrades inlassablement répétés par les partis bourgeois paralysent l'action publique. Le Parti socialiste prône une politique budgétaire expansionniste qui, en multipliant les dépenses publiques, peut à l'inverse générer une hausse de l'activité économique – donc davantage de recettes publiques – et réduire les dépenses.

Au-delà des différences de vision macroéconomique, j'aimerais rappeler au rapporteur de minorité de l'Union démocratique du centre que la Ville ne contrôle pas le montant des assurances-maladie, ni le prix des loyers des régies privées. Oui, les classes moyennes en souffrent. Oui, il serait temps de créer une caisse-maladie publique, ce que le Parti socialiste réclame depuis des décennies, et d'augmenter beaucoup plus massivement le nombre de logements abordables.

D'après le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre, les impôts feraient fuir les entreprises et la pression fiscale serait trop grande à Genève. C'est complètement faux, et très étonnant d'entendre ça émanant d'un spécialiste de la fiscalité! Un article du journal *Le Temps* daté du 30 octobre 2020 déclarait que Genève figure parmi les cantons suisses les plus favorables en matière de fiscalité des familles. Et dans la *Tribune de Genève*, on lit: «Genève est championne de la

fiscalité douce envers les bas revenus (...). Elle prend aussi la première place pour les couples mariés...» (*Brouhaha et va-et-vient dans la salle.*)

Le président. Attendez, Madame Bertossa! Mesdames et Messieurs, je ne sais pas ce que vous faites, on n'a pas fini!

M^{me} Joëlle Bertossa. Merci, Monsieur le président. Alors, de qui parlent le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre? S'ils s'inquiètent pour les plus riches, je les rassure: Genève est encore, cette année, la ville où les plus fortunés des ressortissants de pays extra-européens viennent s'installer. Elle bat d'ailleurs en 2021 le record de permis de séjour accordés à ces super-riches depuis 2008.

Quant au souci des futures recettes fiscales, oui, la pandémie et ses vagues successives auront des conséquences mais, comme le dit Vincent Subilia – qu'on ne peut traiter de «camarade de gauche» –, «l'économie genevoise a montré une résilience sans précédent». Le tissu économique diversifié du bout du lac a fait la force du canton, avec des secteurs moins touchés que d'autres, comme la finance, les pharmas ou le négoce.

Les attaques émanant du Parti démocrate-chrétien, pourtant parti autopromulé des familles, contre l'engagement de nouveaux postes au département de la cohésion sociale et de la solidarité sont particulièrement incompréhensibles. Premièrement, la plupart de ces nouveaux postes sont compensés à l'interne par des baisses de charges. Deuxièmement, ils répondent à la croissance du nombre de personnes âgées et, à l'autre bout de la pyramide, à l'indispensable et tant attendue augmentation des places de crèche.

Le Parti socialiste soutient encore et toujours avec vigueur les subventions octroyées dans le domaine culturel et sportif. (*Brouhaha.*) J'essaie d'abréger... Je vais faire plus court! Dois-je rappeler que, au moment de venir en aide aux milieux culturels touchés de plein fouet par la crise due au Covid-19, ce plénum a voté à l'unanimité un crédit supplémentaire? Il faudrait donc soutenir la culture en temps de crise, mais pas en temps normal... La richesse et la diversité culturelles de Genève, les moyens mis en place pour développer la participation culturelle sont parmi les priorités du Parti socialiste et font rayonner Genève bien au-delà des frontières. Nous saluons les efforts consentis dans ce budget 2022 pour augmenter les aides aux musiques de création et à l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), entre autres. La situation actuelle ne présage rien de bon pour le secteur culturel et sportif, et trop d'acteurs culturels sont encore précarisés.

Ce budget 2022 prend également en compte l'urgence climatique, et nous nous en félicitons. Il maintient des moyens conséquents pour assainir les

bâtiments, donner la priorité à la mobilité douce et lutter contre les îlots de chaleur. Le Parti socialiste s'engage depuis toujours contre le réchauffement climatique et ses conséquences désastreuses. Pour nous, il serait totalement irresponsable de ne pas se donner les moyens de réduire nos émissions de CO₂ dès maintenant, et de manière drastique. Pour cela, la mobilisation des budgets publics est essentielle, car tous les investissements réalisés pour décarboner nos infrastructures, réduire nos besoins en ressources naturelles et reconverter des secteurs économiques entiers ne seront pas financés par le secteur privé. (*Brouhaha général.*) Il reste deux pages! Deux petites pages!

J'aimerais finir en parlant du social, thème qui est au cœur du Parti socialiste, brillamment incarné depuis deux ans par notre magistrate Christina Kitsos. Le budget 2022 de son département répond aux besoins élémentaires en constante progression... (*Manifestations d'impatience dans la salle.*) Mon intervention n'est pas plus longue que les autres! (*Cris.*) En commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, tous les groupes ont salué le travail important fait par le département, particulièrement pour l'optimisation des ressources.

En conclusion, le Parti socialiste est convaincu que les générations futures nous seront plus reconnaissantes d'avoir investi pour maintenir les services publics en bon état, pour éviter des désastres écologiques, pour rendre notre économie résiliente – quitte à nous endetter – que l'inverse. Comme je le disais en introduction, en ces temps incertains où nos convictions sont mises à mal, où la solidarité, élément essentiel de la cohésion sociale, s'effrite, il est bon de pouvoir se reposer sur un Etat fort et ambitieux et sur un budget solide. Le Parti socialiste votera ce budget 2022 solidaire et responsable. Je ne vais pas vous dire merci pour votre attention, Mesdames et Messieurs, mais... l'intention y est! (*Applaudissements.*)

Le président. Un peu de silence! (*Brouhaha et remarques dans la salle.*) Au terme du troisième débat, nous passons au vote des délibérations du budget 2022. (*Exclamations de M. Sormanni.*) Monsieur Sormanni, ça va, quoi! Je donne lecture de ces délibérations avant le vote.

(*Le président lit les trois délibérations.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 47 oui contre 18 non (3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 50 oui contre 19 non (3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 49 oui contre 17 non (3 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2022 est fixé à 45,49.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2022.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC);

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre C de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

vu l'article 131 LAC concernant les dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) en dérogation aux articles 104, al. 3, 115 et 122;

vu le montant maximal en franc de l'excédent de charges autorisé en application par la Ville de Genève de l'article 131, alinéa 2, lettre b) modifiant la LAC;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Budget administratif et mode de financement

Article premier – Budget de fonctionnement Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville
de Genève sont arrêtées à 1 260 162 866
sous déduction des imputations internes de -21 563 649
soit un total des charges nettes de 1 238 599 217

et les revenus s'élèvent à 1 237 031 523
sous déduction des imputations internes de -21 563 649
soit un total des revenus nets de 1 215 467 874

L'excédent de charges total présumé s'élève à 23 131 343

Il se décompose de la manière suivante:

Résultat opérationnel -23 131 343

Résultat extraordinaire 0

Article 2 – Budget des investissements Fr.

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif
dépenses 130 000 000
recettes 0
investissements nets 130 000 000

b) patrimoine financier
dépenses 50 000 000
recettes 0
investissements nets 50 000 000

c) total
dépenses 180 000 000
recettes 0
investissements nets 180 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3 – Mode de financement

Fr.

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets présumés du patrimoine administratif	130 000 000
amortissements et dépréciations	93 292 151
attributions aux fonds/ (prélèvements aux fonds).....	-1 986 342
excédent de charges présumé de fonctionnement.....	<u>-23 131 343</u>
autofinancement	<u>68 174 467</u>
insuffisance présumée de financement des investissements	61 825 533

Article 4 – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 23 131 343 francs correspondant à l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC);

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre C de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

attendu que l'insuffisance présumée de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève à 61 825 533 francs;

attendu que le montant net présumé des investissements du patrimoine financier s'élève à 50 000 000 de francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2022 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 62 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50 000 000 de francs pour couvrir les investissements nets présumés du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2022, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé ou conversion si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

(Applaudissements.)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous continuons avec les prises de position finales des groupes, si vous le souhaitez.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Monsieur le président, je suis un peu en état de sidération...

Une voix. Nous aussi!

M. Alain de Kalbermatten. Ça fait un certain temps que j'use mes culottes sur les bancs du Conseil municipal et je dois avouer que je n'ai jamais vu le vote d'un budget avant la fin des prises de position des groupes. Je ne sais déjà pas pourquoi on a accéléré le pas d'un coup... Pour faire plaisir à certains qui veulent partir?

Mais qu'ils partent! Je ne comprends pas, je suis vraiment très étonné! Maintenant, je dois dire: «Eh bien, vous avez remarqué, le Parti démocrate-chrétien a voté le budget, voilà...» Ça s'arrête là!

Le président. Merci, Monsieur...

M. Alain de Kalbermatten. Non mais, attendez, Monsieur le président! Vous n'allez pas vous en sortir comme ça! Je n'ai pas terminé ma prise de parole. Je voulais mettre un peu de suspense... (*Rires.*) Le suspense a été légèrement éventé, il faut quand même le reconnaître!

Que vous dire, Mesdames et Messieurs? Vous l'avez remarqué, le Parti démocrate-chrétien a voté ce budget 2022, bien que ce ne soit pas un budget idéal à ses yeux, comme vous l'aurez sans doute déjà compris pendant notre première prise de parole – qui, elle, a pu avoir lieu correctement – par la voix de notre ami Jean-Luc von Arx. On ne peut que dénoncer... Je ne sais pas, moi, je trouve un peu pathétique de parler comme ça maintenant, alors que tout est voté, c'est plié!

J'en reviens à mes impressions sur le budget. Le Parti démocrate-chrétien a remarqué un manque de priorités de la part du Conseil administratif dans l'élaboration de ce projet de budget, qui est maintenant voté. On constate qu'en matière de transition énergétique et de politiques publiques, l'exécutif n'a fait que du saupoudrage et n'a pas montré la volonté et l'énergie nécessaires. Je pense notamment à la transition écologique et énergétique, ainsi qu'aux différents points inscrits par le Conseil administratif dans son programme de législation. Et ça, on le regrette fortement.

On constate aussi que les nouveaux postes votés sont souvent des postes d'état-major qui sont loin d'être en première ligne par rapport à la population, c'est-à-dire que ce ne sont pas des postes visant à lui rendre réellement service, à l'aider face à ses différentes préoccupations et, surtout, à assumer les missions de la Ville envers ses citoyens. Par contre, on peut féliciter – j'insiste là-dessus – Marie Barbey-Chappuis pour la gestion exemplaire de son département. (*Applaudissements.*) Je vous ferai remarquer, Mesdames et Messieurs, que c'est la seule magistrate qui n'engage pas de personnel supplémentaire à de nouveaux postes à financer, malgré les revenus annoncés à la hausse, puisque les salaires des personnes à engager dans son département seront autofinancés. Prenez exemple sur elle pour les autres départements, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif! Bravo Marie! (*Applaudissements.*) Bravo, bravo!

Des voix. Bravo!

M. Alain de Kalbermatten. Il faudrait aussi que le Conseil administratif puisse anticiper les différentes charges qui risquent de venir, notamment le transfert de charges concernant la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Or on voit que cela n'a pas été anticipé, dans ce budget 2022. On n'a même pas fait de réserves et très peu parlé des conséquences de ce transfert. C'est quand même une dépense de 6 millions de francs qui risque de nous arriver dessus, à terme! Or il y a eu très peu de discussions là-dessus au niveau du budget. Pourtant, un jour ou l'autre, il faudra songer à compenser ces charges, parce qu'on ne sera pas toujours aussi chanceux que cette année. On a eu énormément de chance d'avoir des estimations fiscales en hausse, en automne dernier. Il faut donc y penser!

On l'aura remarqué, la majorité du Conseil municipal a reconnu les valeurs universelles du Parti démocrate-chrétien, à savoir l'aide à la petite enfance et aux familles, surtout pendant les vacances où il y a un «creux». Nous sommes très heureux que cette majorité ait reconnu le besoin des familles et des enfants, qui sont parfois peu occupés chez eux durant les vacances. Il en va de même pour le soutien à l'économie – à l'économie locale – par l'animation de rue. Nous sommes très satisfaits que vous ayez suivi le Parti démocrate-chrétien dans ce sens-là, Mesdames et Messieurs, parce qu'il est important d'assurer une certaine continuité dans le soutien à l'économie – surtout avec le Covid-19 qui a paralysé et qui paralyse encore notre belle cité. Par conséquent, nous avons voté le budget 2022 de la Ville de Genève. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le président.

Une voix. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Au préalable, Monsieur le président, c'est moi qui vais vous poser une question. C'est avec grand plaisir que j'expliquerai pourquoi l'Union démocratique du centre a refusé ce budget 2022, mais vous voulez siéger jusqu'à quelle heure? En effet, il est tard et ça pose des problèmes à un certain nombre de mes collègues qui utilisent les transports publics.

Une voix. Vous êtes dans l'illégalité!

M. Eric Bertinat. Il y a une certaine fatigue, vous l'entendez depuis votre place, Monsieur le président. Ma question est la suivante: vous voulez continuer de siéger jusqu'à la fin du tour de table sur le budget 2022? Si j'ai bien compris, on va de toute manière se réunir lundi.

Le président. Oui, on se réunit lundi.

M. Daniel Sormanni (MCG). On ne peut pas siéger le dimanche et les jours fériés! On est dimanche, donc merci, je m'en vais! Au revoir!

Des voix. Au revoir! (*Rires et brouhaha général.*)

M. Eric Bertinat. C'est très réussi! (*Il rit.*)

Le président. Poursuivez, Monsieur le conseiller municipal. On est convoqués pour lundi sur un autre objet, la proposition PR-1497, qui concerne l'exercice du droit de préemption sur une parcelle.

M. Eric Bertinat. Bon, alors quelques mots quand même pour expliquer pourquoi l'Union démocratique du centre a refusé ce budget 2022. Je remarque qu'il n'est pas inutile, au terme de notre marathon budgétaire, de rappeler que le but de toute politique – communale, cantonale ou fédérale – est le bien commun. Le bien commun est un objectif qui ne peut être atteint que par des moyens politiques. Or la majorité du Conseil municipal prétend agir seulement au nom de valeurs ou de postulats moraux, comme nous l'avons entendu tout au long de la journée. Je constate qu'aucun amendement de la droite élargie n'a passé, alors que tous les amendements du Parti socialiste ont été acceptés. Je ne peux qu'en conclure que l'objectif n'est plus de donner à chacun ce qui lui revient, mais de changer la société pour la rendre plus juste, selon les critères et la majorité du moment.

Malgré l'heure tardive, je prendrai l'exemple de la stratégie énergétique 2050, soutenue par une majorité rose-verte sous la Coupole fédérale, qui prévoit la sortie de la Suisse de l'énergie nucléaire. C'est un échec complet! La situation est dramatique, l'Union démocratique du centre l'a souligné. La Suisse est menacée par une pénurie d'électricité, avec des conséquences immenses pour la population et l'économie. Lorsque l'on découvre l'amendement 19 des bobos du Parti démocrate-chrétien, qui veut promouvoir l'électromobilité, l'on ne peut que sourire en pensant à la politique énergétique hasardeuse soutenue à Berne. On a beau vouloir une société plus juste, elle n'est pas forcément raccord avec le bien commun!

Au contraire de la politique favorable à la voiture électrique prônée dans le plan climat cantonal 2050, l'Union démocratique du centre voit d'un bon œil les efforts de notre commune pour mettre en place des réseaux de chaleur et des raccordements à la ville, pour réduire la consommation électrique des immeubles

– toujours ceux de la Ville – ou encore isoler les bâtiments. De même, l’Union démocratique du centre s’engagera dans l’aménagement de notre ville et plus particulièrement de son centre-ville, qui mérite tous nos efforts pour le rendre agréable à ses habitants, mais aussi attractif – l’esthétisme doit être au rendez-vous – pour toute la population de notre canton et les touristes.

Il n’en demeure pas moins que le train de vie de la Ville de Genève est en décalage avec le train de vie des ménages, comme l’a relevé mon collègue Vincent Schaller. C’est un constat douloureux. Le budget des familles se rétrécit, contrairement à celui de la Ville. Pour l’Union démocratique du centre, il faut diminuer la dette et baisser l’impôt communal afin de soulager la classe moyenne. Il faut maîtriser les charges. Quant à la majorité rose-verte de notre Conseil municipal, c’est le souci inverse qui la hante. Elle endette la population et les générations à venir, elle accroît les dépenses publiques et se dirige inéluctablement vers une augmentation des impôts communaux – et si ce n’est pas la commune qui nous y conduit, ce sera le Canton! Vu son incapacité quasi génétique de maîtriser ses dépenses, il reportera en effet une partie de ses charges sur les communes.

Le monde issu de la transition écologique sera sans aucun doute plus juste, mais à la charge de la moitié de ses habitants dont le revenu est imposable. Pourtant, la réalité nous rattrape: automobiles électriques ou à essence, nourriture, achats et livraisons via internet, déplacements en avion pour des raisons professionnelles ou touristiques, types d’habitat, de chauffage et de climatisation, consommation d’énergie, multiplication des ordinateurs et des smartphones, des vélos, des trottinettes électriques... Tout échappe à la raison écologique! Seuls les pressions économiques et fiscales, la hausse du prix de l’énergie ou du social et le confinement parviennent à influencer significativement le comportement des citoyens consommateurs.

Les grandes villes sont devenues le refuge ambigu de l’écologie politique qui sectionne le tissu économique et gentrifie la société. Elles abritent les populations les plus aisées au détriment de la classe moyenne et concentrent des populations immigrées – clandestines pour une bonne part –, formant une main-d’œuvre de services à la personne.

Ce budget 2022, bien que marqué par des efforts que relève l’Union démocratique du centre, présente un excédent de charges de 23 millions de francs et un manque de 62 millions de francs pour financer les investissements. J’ose à peine parler de la dette, qui avoisine 1,2 milliard de francs pour un peu plus de 200 000 habitants. Ce budget ne peut donc être accepté sans accroître les inégalités sociales, pour parler comme mes collègues de gauche.

Chers collègues, j’aimerais ajouter à ces quelques réflexions conclusives mes remerciements à tous les collaborateurs de la Direction financière qui ont permis le déroulement de ce débat budgétaire, sans oublier le Service du Conseil

municipal, qui s'est montré efficace tout au long de cette année. A tous, même à celles et ceux qui ont eu le courage de suivre nos débats derrière leur écran – qui consomme de l'électricité... –, je souhaite une bonne année 2022!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Pour Ensemble à gauche, durant tout le processus budgétaire le projet de budget 2022 a connu des améliorations progressives. Déjà le budget sur lequel nous nous basions ce matin était nettement meilleur que la mouture précédente. Ensemble à gauche avait déposé une douzaine d'amendements en commission des finances et, à notre satisfaction, l'ensemble de ces amendements ont finalement été intégrés dans le budget. Nous en sommes très contents! Cela permet d'aller dans le sens des priorités que nous défendons, de contrer les inégalités sociales qui se creusent, de favoriser la transition climatique de manière plus énergique, d'assurer la diversité au niveau associatif, culturel et social, d'avoir une politique du personnel respectueuse et conforme à son statut.

Durant ce processus qui s'est déroulé sur deux mois, mais aussi juste avant et pendant cette séance du budget, nous avons constaté que le Conseil administratif était vraiment à l'écoute des différents groupes et qu'il avait pu intégrer au budget des revendications et des propositions que nous avons émises, mais aussi celles d'autres groupes. En cela, je trouve que ce budget est vraiment le point d'aboutissement de débats et de dialogues.

En revanche, les amendements que nous avons déposés aujourd'hui dans ce plénum n'ont pas pu être intégrés au budget. Je retiens tout particulièrement le fait que nous n'avons pas approché davantage, cette fois, le taux de 0,7% du budget fixé pour la solidarité internationale. Notre amendement à ce sujet était plutôt un rappel symbolique de cette réalité. Nous voulons vraiment que la Ville puisse faire un pas conséquent dans ce sens l'année prochaine, où notre proposition ne sera plus symbolique, mais réelle.

Nous pensons aussi qu'un futur budget devrait davantage prendre en compte la situation des jeunes, qui ont été spécialement touchés et fragilisés pendant la pandémie de Covid-19. Nous pensons enfin que le budget 2022 tel que nous l'avons voté ce soir est devenu plus cohérent en matière de politiques publiques.

Pour en venir au débat qui a eu lieu dans cette enceinte aujourd'hui, je regrette qu'il ait été un peu stéréotypé et répétitif. Ça faisait un peu «disque rayé», avec la droite qui essayait systématiquement d'enlever chaque nouveau poste. Nous pensons qu'il n'est pas possible, dans la gestion d'une politique publique, de séparer les personnes qui effectuent un travail des projets qu'on veut réaliser, des priorités qu'on se fixe et du but qu'on veut atteindre. On ne peut pas juste vouloir réaliser quelque chose, sans engager les personnes qui permettront d'aller dans ce sens. Voilà pourquoi il n'est pas acceptable à nos yeux de refuser ces postes, car cela

ne nous permettrait pas d'assurer les priorités de la Ville. Il y a eu tout un débat sur les nouveaux postes hiérarchiques. J'aimerais vous rappeler, Mesdames et Messieurs, les postes de nettoyeurs que nous avons intégrés au budget et qui permettront peut-être d'avoir un équilibre plus favorable en termes d'engagement de personnel que ce que certains d'entre vous avez critiqué.

Dans ce débat, j'ai regretté qu'il y ait eu à un ou deux moments des propos choquants vis-à-vis d'un collègue et de certaines associations. Je trouve que ce n'est pas admissible et je le déplore, il est dommage de ne pas avoir maintenu la discussion dans le dialogue et le respect.

En tant que collectivité publique, nous sommes peut-être plus forts avec le budget 2022 tel que nous l'avons voté ce soir qu'avec sa mouture initiale du mois de septembre, voire même sa version amendée par le Conseil administratif et la commission des finances. Cependant, il est indéniable que nous aurons à affronter des enjeux qui restent très importants, notamment par rapport à la crise du Covid-19 – dont on ne sait pas très bien comment elle va tourner – et à ses répercussions économiques où les inégalités augmentent plutôt que le contraire, ainsi que par rapport au transfert des charges que le Canton nous imposera. Nous avons aussi des projets forts, comme la municipalisation de la petite enfance, et nous souhaitons prendre des mesures plus adéquates en lien avec la situation des jeunes et les défis climatiques. Mais aujourd'hui, Ensemble à gauche se réjouit de mener cet engagement avec ce budget 2022. (*Applaudissements.*)

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, le budget 2022 voté ce soir quadruple les fonds pour le développement durable et prévoit de nouvelles actions pour le mettre en place, ce qui réjouit les Verts. Par rapport aux montants de départ, ce sont des sommes modestes, mais ça montre que la transition écologique et les besoins liés à l'urgence climatique sont entendus par le Conseil administratif et commencent à imprégner, modestement mais sûrement, le budget de la Ville de Genève. Cela permettra de répondre aux exigences liées au réchauffement climatique, car on pourra soutenir et développer des projets en faveur de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité.

Cependant, il faudra faire encore plus. Nous sommes restés modestes, cette année, car nous ne désirions pas péjorer le budget. Contrairement à ce que peut dire la droite, les Verts et l'écologie en général proposent donc une certaine sobriété économique.

Nous regrettons que les deux amendements que nous avons déposés aient été refusés. Le premier était la subvention pour le programme «1 h par m²», formule pourtant acceptée avec la motion M-1506 votée par le Conseil municipal il y a un

mois. Il était donc assez étonnant d'entendre la droite dire aujourd'hui que notre amendement portait sur quelque chose de totalement inconnu, d'autant plus que cette motion a même été votée à l'unanimité! Ce programme, en plus de favoriser la cohabitation entre jeunes et personnes âgées, comporte aussi un aspect de développement durable, vu qu'il évite de construire sur du terrain et d'employer une ressource durable qui est le sable, dont l'extraction dénature l'environnement.

En ce qui concerne la transition écologique, nous espérons que, durant l'année à venir, le Parti démocrate-chrétien déposera de nouveaux objets proposant la diminution des îlots de chaleur, l'accroissement de la végétalisation et l'augmentation de la mobilité douce. Nous les soutiendrons avec enthousiasme!

Comme je viens de le rappeler, la droite n'a pas arrêté de dire que les Verts n'avaient pas une logique économique sobre. Mais nous, nous pouvons aussi nous demander si sa logique à elle est sobre! Comme je l'ai déjà souligné au cours de mes différentes interventions, la droite a désiré faire des coupes sur des postes légitimes qui, contrairement à ce qu'elle a prétendu, n'engendraient aucun coût, puisqu'ils étaient compensés à l'interne. De plus, la plupart de ces postes doivent avoir des effets économiques bénéfiques, à terme, puisqu'ils éviteront des pertes de temps à l'administration et permettront de prévenir les absences des collaborateurs, donc de ne pas devoir payer pour les remplacer. Cela allégera forcément les charges de personnel, tout en renforçant les relations harmonieuses et surtout respectueuses entre collaborateurs, mais aussi entre les collaborateurs et leur hiérarchie, ce qui est important pour qu'une administration fonctionne bien et continue à fournir et à développer des prestations de qualité.

Dans le domaine de la culture, nous continuons et continuerons à refuser la différence de traitement entre les grandes institutions culturelles, dont certaines parviennent à faire des réserves financières, et d'autres plus petites. Bien qu'il ait été dit que nous nous acharnions sur l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), ce n'est pas vrai. L'OSR a des réserves, c'est donc là qu'il est possible de couper, vu les difficultés rencontrées par d'autres institutions.

Et puis, nous regrettons aussi que notre deuxième amendement n'ait pas passé: c'était le rétablissement de la subvention pour l'Association des usagers des Bains des Pâquis, un lieu cher à la population. Nous pensons que cette subvention aurait été bienvenue pour accompagner cette association de manière adéquate dans sa transition en vue de répondre aux exigences de la Cour des comptes. Nous espérons que le département concerné l'aidera d'une autre manière, afin que ce but soit atteint.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, les Verts sont dans la sobriété économique et continuent à en appeler à la sobriété budgétaire en matière de gestion financière et de gouvernance, car la prudence reste de mise pour affronter les

éventuels transferts de charges du Canton vers les communes. Pour conclure, il ne fait aucun doute que ce budget 2022 manque de vert, même s'il en a davantage, et qu'il est donc perfectible. Nous l'avons néanmoins voté, car il représente le meilleur compromis, compte tenu des ressources à disposition et de la nécessité du retour à l'équilibre budgétaire en 2028. Merci de votre écoute. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais faire très court. Je tiens d'abord à saluer particulièrement les groupes qui sont restés, il n'y en a pas tant que ça... (*Applaudissements.*) Je salue donc l'Union démocratique du centre, qui a eu la politesse de rester jusqu'au bout et même d'entendre ses adversaires. Je salue évidemment le Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Verts qui, eux aussi, sont restés jusqu'au bout. J'ai entendu tout à l'heure le chef de groupe démocrate-chrétien demander du respect, je m'étonne donc qu'il soit l'un des premiers à s'être levés pour partir sans écouter les autres.

Je serai très bref, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je voulais évidemment remercier l'ensemble du personnel de l'administration qui nous a permis de mener ce débat budgétaire: l'équipe de la Direction financière, le Service du Conseil municipal, la directrice et le directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement, le secrétaire général M. Buzzini et le secrétaire général adjoint, M. Burri, qui nous ont accompagnés durant cette journée. Je vous remercie aussi, Monsieur le président, car ce fut un débat très long – peut-être trop long. Vous l'avez néanmoins mené de main de maître, je tenais à le saluer. Je remercie enfin M^{me} Studer, présidente de la commission des finances, et M. Denis Ruysschaert, rapporteur de majorité, qui nous ont permis de préparer le débat d'aujourd'hui.

J'ai beaucoup biffé dans tout ce que je voulais dire, Mesdames et Messieurs, pour ne pas vous ennuyer... Très brièvement, je constate que les débats de ce jour ont largement porté sur la crainte d'un manque de maîtrise des charges et sur le renforcement des postes de l'administration. Nous l'avons entendu. Néanmoins, ces postes sont une nécessité pour renforcer les prestations, par les temps que nous vivons actuellement – surtout si nous voulons amener notre Ville à un certain nombre de changements, comme cela a été demandé précédemment par l'Union démocratique du centre. Je remercie donc le plénum d'avoir voté ces nouveaux postes qui vont de pair avec le renforcement de nos prestations.

Je passe à un autre reproche que l'on nous fait, concernant cette contradiction entre la volonté de décroissance – qui est parfois également la nôtre, au Conseil administratif – et l'augmentation des charges de la Ville. Il ne s'agit point ici de conservatisme, ni de protectionnisme. Nous sommes loin d'une frénésie de

consommation! Nous ne sommes que dans le changement. Or dans une période de changement et de transition, ralentir la cadence peut parfois générer des coûts. Initier une transition, mettre en œuvre une stratégie climat ou une stratégie pour la cohésion sociale, cela engendre des coûts, au départ en tout cas. Nous devons rattraper certains retards de développement, par exemple en matière de biodiversité.

Sabrer dans les prestations et geler le fonctionnement de l'administration, ce n'est pas ce que j'appelle faire des choix, Mesdames et Messieurs! Comme cela a été dit à plusieurs reprises, les charges ont augmenté au même titre que la population de notre ville. Elles ont augmenté comme l'inflation de cette année, qui a enregistré une hausse de 1%. Je vous recommande de relire la page 10 du rapport, vous verrez que les charges augmentent de 1,1% en 2022.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Le réchauffement climatique s'aggrave, la cohésion sociale est mise à mal et nos responsabilités restent entières. Cependant, je retiens quelques éléments positifs, à l'issue de cette journée. Je souligne à nouveau les préoccupations de certains partis – et principalement du Parti démocrate-chrétien – vis-à-vis du climat. J'ai bon espoir que ces nouveaux éléments s'inscrivent dans le temps et je me réjouis vivement d'avoir leur soutien sur ces thématiques, à l'avenir.

Vous voyez, j'ai fait très court! Une dernière phrase, si vous me le permettez, Monsieur le président. Même si nous allons nous revoir lundi, je pense que je ne reprendrai plus la parole. Je vous souhaite donc d'ores et déjà de joyeuses Fêtes, Mesdames et Messieurs. J'espère surtout que nous aurons une bonne année 2022, différente de 2021, je le répète encore une fois. Je vous remercie d'avoir voté ce budget 2022. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de lever la séance, au terme de cette journée-marathon je tiens à remercier les personnes qui ont effectué les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos débats: M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, M. Samuel Blanchot, directeur financier, M^{me} Nuccia Salerno, assistante de direction, M^{me} Séverine Leveau, responsable de l'Unité finance et budget, M^{me} Monica De Quarti, responsable budget à la Direction financière, M^{me} Isaline Roder, contrôleuse de gestion, ainsi que le personnel du Service du Conseil municipal: M^{mes} Isabelle Roch-Pentucci, Valérie Hénot, Lucia von Gunten, Laura Ianni, Melissa Eve-Cordey, Loretta Piticchio, MM. Guillaume Rogez et Christian Maréchal, sans oublier M. Buzzini, secrétaire général, et M. Burri, secrétaire général adjoint. (*Applaudissements.*)

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous lundi à 17 h 30. Je lève la séance et vous remercie pour votre patience. (*Applaudissements.*)

Séance levée le dimanche 19 décembre 2021 à 0 h 45.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4892
2. Communications du Conseil administratif	4892
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4892
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D). Suite du deuxième débat et troisième débat	4893
5. Propositions des conseillers municipaux	4933
6. Interpellations	4933
7. Questions écrites	4933

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci